

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT de REDON
CANTON de BAIN DE BRETAGNE

COMMUNE DE ST SULPICE DES LANDES
35390

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Affiché le

ID : 035-213503162-20230704-0407DELIB3-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Présents : 8

Votants : 9

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le mardi 4 juillet 2023 à 19h30

le Conseil Municipal de la commune de SAINT SULPICE DES LANDES dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ORDINAIRE, à la Mairie, sous la présidence de Victor LERMITE, Maire.

Date de convocation :

29 JUIN 2023

Présents : A. LE MOUROUX, C. ROULLEAU, F. VIEL, D. ZIETEK, V. LERMITE, D. PAITEL, S. MONNIER, A. HUET

Absent : JM JARRET, JM BODIER, C. TRIHAN

Absent représenté : L. MULLER représentée par C. ROULLEAU

DELIB 04/07 N°3

Objet : Choix du devis pour les menuiseries de la salle des sports

Le maire informe le conseil municipal que la pose d'ouvertures menuiserie est nécessaire pour la Salle des Sport

Deux devis ont été étudiés :

- Ty Breizh:

28 311.84 euros HT soit 33 974.21 euros TTC

- Adam Boheas:

22 028, 53 euros HT soit 26 434.24 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte le devis de Ty Breizh pour un montant de 33 974.21 euros TTC

- autorise le maire à signer le bon de commande

Fait et délibéré le 04 juillet 2023

Le Secrétaire de Séance

ZIETEK Didier

Monsieur LERMITE, Maire de la Commune de SAINT-SULPICE-DES-LANDES